

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL



Mercredi 25 juin 2025

Le mercredi 25 juin 2025 à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal d'Amfreville-Saint-Amand, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en la salle de conseil d'Amfreville la Campagne, sous la présidence de Jérôme DEBUS, Maire d'Amfreville-Saint-Amand.

Date de la convocation	16 juin 2025	Date de l'affichage	16 juin 2025
Membres du conseil	19	Membres présents	10
Nombre de pouvoirs	5	Membres en exercice	15
Secrétaire de séance	Cédric LETAILLEUR		
Présents	Jérôme DEBUS - Jean-Pierre BIERLA - Jean-Pierre PECHON - Jean-Louis HUBAILLE - Cédric LETAILLEUR - Annick LE MOIGNE - Françoise NEGRERIE - Anne FRERET- Fabien ARTAUD - Fabrice MERCIER.		
Pouvoirs	<ul style="list-style-type: none"> - Céline LAFONT donnant pouvoir à Jérôme DEBUS - Francois MONNIER donnant pouvoir à Jean-Pierre BIERLA - Sophiane DERLOT donnant pouvoir à Anne FRERET - Annick DECAEN donnant pouvoir à Annick LE MOIGNE - Chistine GAILLIARD donnant pouvoir à Françoise NEGRERIE 		
Absents	<ul style="list-style-type: none"> - Catherine PAUMAT - Jonathan STACKLER 		
Absents Excusés	<ul style="list-style-type: none"> - Françoise BOURGUEL - Vincent BERTHELIN 		

Monsieur le Maire tient à excuser Monsieur BERTHELIN qui est en intervention pompiers suite à l'incendie d'une maison d'Amfreville.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'observer une minute de silence en mémoire de Jean Claude CAMPION, conseiller municipal décédé.

Monsieur CAMPION sera remplacé par Monsieur François MONNIER.

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL

Mercredi 25 juin 2025



1 - Délibération 2025034 : Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Cédric LETAILLEUR accepte les fonctions de secrétaire de séance (prise de notes des sujets évoqués et participation à l'élaboration d'un compte-rendu commun).

2 - Délibération 2025035 : Approbation du précédent compte-rendu

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du 28 avril 2025.

3 - Délibération 2025036 : Installation d'un nouvel élu

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il convient de remplacer Monsieur Jean-Claude CAMPION.

Monsieur François MONNIER est installé conseiller Municipal par ordre du tableau.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation.

4 - Délibération 2025037: SIEGE 27 travaux Saint Aubin des Fresnes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement: **18 842.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **15 833.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité:

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 204182 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL

Mercredi 25 juin 2025



5 - Délibération 2025038 : Roumois Seine composition du conseil communautaire 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1 ;

Vu le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'Outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019 fixant la composition actuelle du conseil communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine,

Considérant la nécessité d'assurer la recomposition du conseil communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine pour le prochain mandat,

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :
 - être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
 - chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
 - aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
 - la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire de la communauté respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL

Mercredi 25 juin 2025



- à défaut d'un tel accord, le préfet fixera selon la procédure légale [droit commun] à 66 sièges, le nombre de sièges du conseil communautaire de communauté, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le préfet fixera la composition du conseil communautaire de la communauté, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale [droit commun].

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 66 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2° du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Commune	Population	Actuel	Sièges Droit Commun	Proposition d'accord local
Bourg-Achard	4029	5	6	5
Grand Bourgtheroulde	4006	5	6	5
Bosroumois	3855	4	6	4
Le Thuit de l'Oison	3801	5	5	4
Saint-Ouen-de-Thouberville	2426	3	3	3
Saint-Ouen-du-Tilleul	1777	2	2	2
Saint-Pierre-des-Fleurs	1688	2	2	2
Les Monts du Roumois	1609	2	2	2
Flancourt-Crescy-en-Roumois	1586	2	2	2
Bourneville-Sainte-Croix	1297	2	2	2
Hauville	1270	2	1	2
Amfreville-Saint-Amand	1200	2	1	2
Caumont	1132	2	1	2

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL

Mercredi 25 juin 2025



Bouquetot	1049	2	1	2
Thénouville	1016	2	1	2
Saint-Pierre-du-Bosguérard	962	2	1	1
Boissey-le-Châtel	877	1	1	1
Bosgouet	776	1	1	1
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf	757	1	1	1
Trouville-la-Haule	754	1	1	1
Honguemare-Guenouville	702	1	1	1
Étréville	669	1	1	1
Barneville-sur-Seine	530	1	1	1
Sainte-Opportune-la-Mare	429	1	1	1
La Haye-Aubrée	419	1	1	1
La Trinité-de-Thouberville	416	1	1	1
Valletot	411	1	1	1
Éturqueraye	303	1	1	1
La Haye-de-Routot	286	1	1	1
Le Landin	262	1	1	1
Cauverville-en-Roumois	211	1	1	1
Saint-Denis-des-Monts	208	1	1	1
Saint-Philbert-sur-Boissey	172	1	1	1
Saint-Léger-du-Gennetey	170	1	1	1
Aizier	156	1	1	1
Mauny (76)	151	1	1	1
Tocqueville	143	1	1	1

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL

Mercredi 25 juin 2025



Voiscreville	117	1	1	1
Saint-Ouen-de-Pontcheuil	101	1	1	1
Vieux-Port	50	1	1	1
Total	41773	68	66	66

Total des sièges répartis : 66

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer, à 66 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine, réparti comme suit :

Commune	Population	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Bourg-Achard	4029	5
Grand Bourgtheroulde	4006	5
Bosroumois	3855	4
Le Thuit de l'Oison	3801	4
Saint-Ouen-de-Thouberville	2426	3
Saint-Ouen-du-Tilleul	1777	2
Saint-Pierre-des-Fleurs	1688	2
Les Monts du Roumois	1609	2
Flancourt-Crescy-en-Roumois	1586	2
Bourneville-Sainte-Croix	1297	2
Hauville	1270	2

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL

Mercredi 25 juin 2025



Amfreville-Saint-Amand	1200	2
Caumont	1132	2
Bouquetot	1049	2
Thénouville	1016	2
Saint-Pierre-du-Bosguérard	962	1
Boissey-le-Châtel	877	1
Bosgouet	776	1
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf	757	1
Trouville-la-Haule	754	1
Honguemare-Guenouville	702	1
Étréville	669	1
Barneville-sur-Seine	530	1
Sainte-Opportune-la-Mare	429	1
La Haye-Aubrée	419	1
La Trinité-de-Thouberville	416	1
Valletot	411	1
Éturqueraye	303	1
La Haye-de-Routot	286	1
Le Landin	262	1
Cauverville-en-Roumois	211	1
Saint-Denis-des-Monts	208	1
Saint-Philbert-sur-Boissey	172	1
Saint-Léger-du-Gennetey	170	1
Aizier	156	1
Mauny (76)	151	1

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL



Mercredi 25 juin 2025

Tocqueville	143	1
Voiscreville	117	1
Saint-Ouen-de-Pontcheuil	101	1
Vieux-Port	50	1
Total	41773	66

Et autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6 - Délibération 2025038 : Création d'un bail à compter du 1^{er} juillet 2025

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que Madame Marine MOREL, Chiropractrice souhaite transférer son cabinet au numéro 2 rue de Blosseville pour y poursuivre son activité professionnelle. Monsieur le Maire informe que le loyer sera de 500 € par mois à compter du 1^{er} septembre 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la signature du Bail au profit de Madame Marine MOREL.

7 - Délibération 2025039 : Etude chauffage locations rue de Blosseville

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que 2 convecteurs sont à changer au sein des cabinets de l'orthophoniste et de la podologue.

Monsieur le Maire présente plusieurs solutions :

- Pompe à chaleur
- Convecteurs programmables
- Remplacement de l'existant.

Monsieur le Maire présente plusieurs devis correspondants aux besoins.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise AULNEY pour un montant de 2540.00 €.

8 - Délibération 2025040 : remboursement d'une concession de cimetière.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de Monsieur et Madame BAILLY avaient sollicité la commune d'Amfreville Saint Amand pour acquérir une concession de cimetière au profit du couple.

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL**Mercredi 25 juin 2025**

Monsieur et Madame BAILLY n'étant pas résidents sur le village l'acquisition était donc impossible.

Une dérogation avait été demandée par le couple et refusée par le Conseil Municipal référence 2023048.

Monsieur et Madame BAILLY ont sollicité Monsieur XXX habitant du village pour acheter une concession pour 2 places pour le compte de ceux-ci.

Monsieur BAILLY s'est présenté en avril dernier demandant à étendre la concession pour sa fille. Cela lui a été refusé.

En mai dernier, Monsieur BAILLY s'est présenté en mairie en se montrant agressif et injurieux demandant le remboursement de sa concession.

Techniquement, la concession est au nom de Monsieur XXX, il est donc nécessaire de prendre une délibération pour autoriser ou non le remboursement de la concession au profit de Monsieur et Madame BAILLY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le remboursement de la concession pour un montant de 400 €.

Réparation des votes :

Pour 7: Fabrice MERCIER, Jérôme DEBUS (pouvoir de Céline LAFONT), Cédric LETAILLEUR, Anne FRERET (pouvoir de Sophiane DERLOT), Jean-Pierre PECHON.

Contre 4 : Fabien ARTAUD, Jean-Pierre BIERLA (pouvoir de François MONNIER), Jean Louis HUBAILLE.

Abstention 4 : Françoise NEGRERIE (pouvoir de Marie Christine GAILLIARD), Annick LE MOIGNE (pouvoir Annick DECEAN).

9 - Délibération 2025041 : Fonds de concours de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes verse au profit des communes un fonds de concours permettant de compléter les financements en matière d'aménagements d'intérêt général.

Aussi, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de déposer une demande sur le matériel suivant dans le cadre des écoles.

Le montant global est estimé à 19 107.85 €.

DEVIS			
référence	prix unitaire	quantité	total
tables pliantes	150,00 €	16	2 400,00 €
chariots stockages	300,00 €	2	600,00 €
chaises	70,00 €	96	6 720,00 €

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL**Mercredi 25 juin 2025**

chariots débarrassage	1 005,00 €	2	2 010,00 €
plateaux self	11,59 €	100	1 159,00 €
lits couchette	38,75 €	5	193,75 €
lave linge	600,00 €	1	600,00 €
patères métal	93,50 €	5	467,50 €
tables fixes cantine	209,00 €	7	1 463,00 €
chaises plastique moulé	25,49 €	40	1 019,60 €
tableaux blanc	495,00 €	5	2 475,00 €
totaux			19 107,85 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de déblocage du fonds de concours pour le solde.

10 - Délibération : vente d'herbe

Aucune offre n'est parvenue en mairie.

11 - information :

Commission affaires scolaires : effectif prochaine rentrée 110 enfants. Déménagement pour le 27/06. Remise de fin de scolarité avec les familles très conviviale. Les travaux respectent le planning.

Commission repas des anciens : thème sur le cinéma

Organisation 20 septembre : Monsieur le Maire rappelle l'organisation de la journée festive sur le thème du vélo

Demande de reconnaissance catastrophe naturelle : Monsieur le maire informe les membres du conseil qu'il n'est pas possible de retenir l'orage de grêlons du 13 juin dernier en catastrophe naturelle. Seules les inondations et coulées de boues sont concernées.

Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL

Mercredi 25 juin 2025



TABLEAU DES DELIBERATIONS

OBJET	DECISION	VOTE
<p><u>1 - Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance</u> Monsieur Cédric LETAILLEUR accepte les fonctions de secrétaire de séance (prise de notes des sujets évoqués et participation à l'élaboration d'un compte-rendu commun).</p>	Approuvé	Unanimité
<p><u>2 - Délibération : Approbation du précédent compte-rendu</u> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du 28 avril 2025.</p>	Approuvé	Unanimité
<p><u>3 - Délibération 2025027 : Installation d'un nouvel élu</u> Monsieur François MONNIER est installé conseiller Municipal par ordre du tableau. Le Conseil Municipal prend acte de l'installation.</p>	Prend Acte	
<p><u>4 - SIEGE 27 travaux Saint Aubin des Fresnes</u> Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente, ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 204182 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT), 	Approuvé	Unanimité
<p><u>5 - Délibération : Roumois Seine composition du conseil communautaire 2026</u> Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer, à 66 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes Roumois SeineEt autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.</p>	Approuvé	Unanimité

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL



Mercredi 25 juin 2025

<p><u>6 - Délibération : Création d'un bail à compter du 1^{er} juillet 2025</u> Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la signature du Bail au profit de Madame Marine MOREL.</p>	<p>Approuvé</p>	<p>Unanimité</p>
<p><u>7 - Délibération : Etude chauffage locations rue de Blosserville</u> Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise AULNEY pour un montant de 2540.00 €.</p>	<p>Approuvé</p>	<p>Unanimité</p>
<p><u>8 - Délibération : remboursement d'une concession de cimetière.</u> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le remboursement de la concession pour un montant de 400 €. Pour 7: Fabrice MERCIER, Jérôme DEBUS (pouvoir de Céline LAFONT), Cédric LETAILLEUR, Anne FRERET (pouvoir de Sophiane DERLOT), Jean-Pierre PECHON. Contre 4 : Fabien ARTAUD, Jean-Pierre BIERLA (pouvoir de François MONNIER), Jean Louis HUBAILLE. Abstention 4 : Françoise NEGRERIE (pouvoir de Marie Christine GAILLIARD), Annick LE MOIGNE (pouvoir Annick DECEAN).</p>	<p>Approuvé</p>	<p>Pour 7 Contre 4 Abstention 4</p>
<p><u>9 - Délibération : Fonds de concours de la Communauté de Communes</u> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de déblocage du fonds de concours pour le solde.</p>	<p>Approuvé</p>	<p>Unanimité</p>

Dressé le 30 juin 2025

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL

Mercredi 25 juin 2025

Jérôme DEBUS

